

Les Infos de Base

Mercredi 23 janvier 2013
volume 16, numéro 4
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- Nouvelles références aux lois et règlements du Québec
- Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases**

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 4 du 23 janvier 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 24, 25, 27, 30, 32, P.L. 200 et entrées en vigueur au 23 janvier 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 4 du 23 janvier 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 3 du 19 janvier 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 février 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51A du 19 décembre 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 50 du 15 décembre 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en

vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 30 août 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 1 du 2 janvier 2013. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 21, 23, 24 et entrées en vigueur au 9 janvier 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 26 du 19 décembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 15 décembre 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 15 décembre 2012 et contient maintenant 9 054 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, RLRQ, c. **R-20**, a. 83.

Erratum, (2013) 145 G.O. 1, 74.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement relatif aux honoraires exigibles des usagers du service de décisions anticipées et de consultations écrites de la Direction générale de la législation, des enquêtes et du registraire des entreprises de l'Agence du revenu du Québec, RLRQ, c. **A-6.002**, r. 4.1, aa. 2, 3.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 79.

Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, RLRQ, c. **E-2.2**, r. 2, aa. 1-3, 7-16, 20-25, 28, 30-32.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 77.

Règlement sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, RLRQ, c. **M-5**, r. 1, a. 5.

Nouveaux droits sur les permis, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 74.

Règlement sur les droits exigibles pour l'enregistrement ou le renouvellement des attestations aux fins du crédit d'impôt pour le design, RLRQ, c. **M-30.01**, r. 4, a. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 73.

Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises à l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 182, aa. 1, 2.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 75.

Règlement sur le taux de remboursement par l'employeur des coûts reliés à une conciliation ou une enquête en matière

de déontologie policière, RLRQ, c. **P-13.1**, r. 8, aa. 1, 2.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 76.

Tarif des droits et indemnités applicables en vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès, RLRQ, c. **R-0.2**, r. 4, a. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 77.

Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants, RLRQ, c. **T-1**, r. 1, a. 50.0.7R1.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 79.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la radiodiffusion, L.C. **1991, ch. 11**.

Décret refusant de renvoyer au CRTC la décision CRTC 2012-485, TR/2012-101 du 19-12-12, (2012) 146 *Gaz. Can.* II, 2995, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en

vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of Québec Laws and Regulations) à la fois pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant présentés de la façon suivante dans Accès Légal :

Loi sur le Barreau, RLRQ, c. B-1.

Act respecting the Barreau du Québec, CQLR, c. B-1.

Code de déontologie des avocats, RLRQ, c. B-1, r. 3.

Code of ethics of advocates, CQLR, c. B-1, r. 3.

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projetpilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.